



Pourquoi signer des accords avec des personnes qui ne respectent même pas leurs propres écrits ?



Suite au CSE Equipements du 28/09/2023 et à une question posée par une organisation syndicale :

« 2023.09.01 : Choix de véhicule en fonction de la catégorie

Pourquoi est-il imposé au chef de groupe uniquement le choix d'un véhicule de catégorie B ? Pour des raisons personnelles et financières, il y a-t-il la possibilité pour lui de faire une demande de véhicule de catégorie A ? »

Ci-joint la réponse lue par la Direction Equipements et issue de notre DRH Groupe :

« C'est un arbitrage qui a été fait pour permettre de respecter les engagements de commande auprès de nos fournisseurs ; parce que à un moment ont défini le nombre de type de véhicules que l'on commande. »

Respecter ses engagement auprès de ses fournisseurs, c'est bien mais respecter ses écrits auprès de ses salariés, ça serait beaucoup mieux.

La CGT Socotec rappelle à notre DRH Groupe, sa note unilatérale préférée et intitulée :

**RESSOURCES HUMAINES - GROUPE SOCOTEC EN France - Politique relative aux déplacements en voiture
Version 9- 1er avril 2023**

2 LES VEHICULES DE SOCIETE

2.1 Bénéficiaires – Conditions d'attribution – Grille 3

2.1.1 BENEFCIAIRES 3

2.1.2 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

2.1.3 Grille des véhicules proposés – Participation – Avantage en nature

L'élaboration et la mise à jour de la grille des Véhicules (marque, catégorie, options, couleur, etc...) relève de la direction de SOCOTEC.

Le collaborateur choisira un Véhicule parmi ceux proposés dans cette grille en fonction de la catégorie de véhicules à laquelle il peut prétendre (Catégories A ou B). **Quelle que soit la catégorie à laquelle il peut prétendre, le collaborateur peut opter pour un véhicule de service (VU). Il peut également choisir un véhicule de la catégorie inférieure.**

Pourquoi signer des accords ?

Pour l'EVP et la RSE de Socotec ?

La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales dont la **loyauté des pratiques**.

Il sera très compliqué pour notre Direction d'obtenir la signature de ses 2 prochains accords en cours :



Accord égalité professionnelle et QVCT



Accord Télématique.

RSE : Réelle Source d'EBITDA, La première impression n'est pas forcément la bonne !



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat. Défendez vos droits !

<http://cgtsocotec.free.fr/> et sur <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT>